

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE SESSION 2018

La session 2018 de la certification complémentaire Français Langue Seconde s'est tenue le mardi 10 avril, au DEC de Lille. Le jury, réparti en deux commissions, était composé des membres suivants :

Eric BACIK, IA-IPR lettres, président
Marie-Christine BLAYAC, Professeur des écoles
Richard BOSSIS, IA-IPR lettres
Marianne BOUZIANE, Professeur détaché au CASNAV
Emmanuel HAUCHARD, Professeur détaché au CASNAV
Julie GENEAU, Professeur des écoles
Karine MARTIN, Enseignante du 2nd degré
Nadège RIOCREUX, Enseignante du 2nd degré

1. Rappel des enjeux de la certification

La certification complémentaire est un examen ouvert aux professeurs titulaires et stagiaires de l'Education Nationale, du premier et du second degré. La note de service N°2004-175 du 19-10-2004 en fixe les modalités et les attendus.

Cette certification permet « à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'alimenter ainsi un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. »

La certification FLS atteste donc la capacité à enseigner en UPE2A. Elle constitue une reconnaissance des acquis dans le domaine de l'enseignement du FLS. Elle est accordée aux professeurs qui peuvent témoigner d'études universitaires dans le domaine du FLS et/ou d'expériences professionnelles qui ne sauraient remonter à quelques mois. Elle consacre ainsi un parcours ; elle n'en constitue pas la première étape.

Rappelons par ailleurs que l'obtention de la certification complémentaire ne préjuge pas de l'ouverture d'une structure de type UPE2A dans l'établissement d'exercice. Elle ne donne pas non plus droit à un poste spécifique en FLS, lesquels font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

Sont attendues des candidats les compétences et les connaissances suivantes :

- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde ;
- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une

séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ;
pédagogie de l'erreur et de son traitement) ;

- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non-francophones ;
- la connaissance des conditions de la scolarisation dans les établissements français de l'étranger ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;
- la capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l'équipe d'établissement un plan d'intégration progressive dans la classe d'inscription.

2. Les modalités de l'examen

Les modalités de l'examen sont les suivantes : le jury qui a pris connaissance des dossiers préparés par les candidats les reçoit 30 minutes à l'oral. 10 minutes sont consacrées à un exposé qui retrace, sans répéter ce qui a été déjà écrit, le parcours universitaire, les expériences personnelles et professionnelles qui motivent la candidature. Dix minutes sont ensuite dédiées à l'analyse d'un document à partir duquel on attend du candidat des pistes d'exploitation pédagogique en classe d'UPE2A. Une question de grammaire l'accompagne. L'entretien s'achève sur un échange avec le jury.

Ont été proposés cette année :

Les documents iconographiques

- Zazie Sazonoff, *L'alphabet zinzin*, 2002
- Riad Sattouf, *L'arabe du futur*, tome 2, 2015
- Newsha Tavakolian, *Sans titre*, 2010 (photo)
- Brigitte Findakly et Lewis Trondheim, *Coquelicots d'Irak*, 2016
- Yvan Pommaux, *Avant la télé*, 2002
-

Textes :

- Jacques Prévert, *Paroles*, 1946 ;
- Raymond Queneau, *Battre la campagne*, 1968
- Thierry Gandillot, « La bicyclette du petit chinois », dans *Jardins d'enfance : anthologie de nouvelles*, 2001,
- J-M-G Le Clézio, *L'extase matérielle*, 1967,
- Baudelaire, *L'Etranger*, 1862,
- Nathalie Kuperman, *Les Signes*, 2004,

Questions de grammaire portant sur :

- Analyse de nature et de fonctions de mots ou groupes de mots
- Analyse des groupes syntaxiques dans une phrase
- Principe de la formation des mots en français
- Règles de prosodie et de versification
- L'interrogation directe et indirecte
- L'accord des adjectifs de couleur.

3. Rapport sur la session 2018

DONNÉES CHIFFRÉES

- *Inscrits et présents*
 - 21 candidats se sont inscrits cette année à l'examen de certification complémentaire CAV.
 - 19 candidats se sont présentés à l'épreuve orale.
 - 1 seul candidat a été admis

- *Répartition des candidats inscrits selon le corps d'origine et la discipline*
 - 13 professeurs certifiés (7 Lettres modernes, 3 Langues vivantes, 2 documentation)
 - 3 professeurs Lycée Professionnel (Lettre-Anglais, Lettre-histoire, communication bureautique)
 - 3 professeurs des écoles
 - 1 professeur agrégé (Lettres Classiques)
 - 1 adjoint enseignement (Économie et gestion)

Le jury ne peut que se réjouir de la diversité des corps et des disciplines représentées. En effet, les connaissances de la didactique et des démarches de l'enseignement du Français Langue Seconde sont tout à fait transposables aux situations d'enseignement ordinaires. Un professeur titulaire de la certification complémentaire FLS, même s'il n'enseigne pas dans un dispositif spécifique, enrichit ses pratiques professionnelles au service des élèves.

En revanche le jury déplore le faible taux de réussite de cette année et désire donc préciser ce qui constitue, selon lui, les facteurs de réussite de cet examen.

FACTEURS DE RÉUSSITE

Les attentes du jury :

- On attend des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des dispositifs qui accueillent des élèves allophones et qu'ils aient réfléchi aux enjeux spécifiques de leur scolarisation. C'est cette réflexion problématisée qui doit nourrir l'exposé.
- La certification complémentaire ne reconnaît pas un engagement humanitaire ; elle témoigne de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde et on attend que ces compétences soient explicitées.
- Ces compétences sont évidemment d'ordre linguistique et culturel mais visent aussi à permettre aux élèves de rattraper un cursus ordinaire et donc à l'inclusion scolaire.
- Il y a donc nécessité à établir un lien étroit entre l'enseignement du FLS en dispositif et les programmes des cycles correspondant à la classe d'inclusion, notamment ceux de français.

Les quelques conseils qui suivent sont destinés à aider les futurs candidats à se préparer au mieux à l'épreuve :

- Enseigner le français exige des connaissances assurées en grammaire, et on doit recommander aux candidats à la certification qu'ils les ravivent en travaillant avec une grammaire scolaire.
- Il est indispensable que les candidats puissent s'appuyer sur une expérience professionnelle suffisamment riche ou une formation universitaire solide pour nourrir une réflexion didactique sur l'enseignement du FLS. L'observation de situations de classes est fortement recommandée.
- Il est donc nécessaire de rentrer dans un processus de formation avant de passer l'examen. Le CASNAV de Lille met à la disposition des professeurs un certain nombre d'outils de formation, détaillés ci-dessous en annexe.

Rapport rédigé par Éric BACIK, IA-IPR de lettres,

Président du jury

ANNEXE :

Se former à la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés

1. Les stages proposés par le CASNAV dans le cadre du Plan Académique de Formation

Chaque année, différents stages de formation d'une journée sont ouverts aux enseignants qui interviennent en école primaire, en collège ou en lycée :

- Prise en charge des élèves allophones en classe ordinaire
- Prise en charge des élèves allophones en cours individualisés (HSE)

Connectez-vous sur <http://www1.ac-lille.fr/paf> pour consulter le catalogue et connaître les modalités d'inscription.

2. Les parcours m@gistère en accès libre sur le thème de l'allophonie

Trois parcours m@gistère en auto-formation abordent différents aspects de la prise en charge des élèves allophones :

- Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ? (CASNAV Paris)
- Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)
- Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV Lille)

Pour suivre ces formations, il suffit de copier le titre dans votre navigateur internet et de vous connecter à l'aide de vos identifiants académiques.

3. Bibliographie

- *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, Catherine Klein, CNDP 2012
- *Les premiers apprentissages quand le français est langue seconde, Maternelle et début de cycle 2*, Catherine Klein, SCEREN/CRDP de l'académie de Paris, 2014
- *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, Jean-Marie Frisa, Canopé-CRDP de l'académie de Besançon, 2014